

Montréal, le 9 septembre 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Hydro-Québec

C.C. : Personnes intéressées

OBJET : Demande du Transporteur et du Distributeur relative à leurs mécanismes de traitements des surplus ou des manques à gagner cumulés respectifs

Dossier Régie : R-4344-2026

Chers confrères, chères consœurs,

Tel que prévu dans sa décision procédurale D-2026-079 du 23 juillet 2026, la Régie tiendra **une rencontre préparatoire le 28 septembre 2026 à compter de 9 h, à ses bureaux de Montréal.**

Lors de cette rencontre, la Régie souhaite notamment échanger avec le Transporteur, le Distributeur et les personnes intéressées sur les sujets suivants :

- Les moyens préliminaires, le cas échéant;
- La demande formulée par le Transporteur et le Distributeur visant à obtenir une décision au plus tard le 31 décembre 2026;
- Les sujets à examiner au présent dossier;
- Les rapports d'experts :
 - Délai associé à la production du rapport de la firme d'experts retenue par l'AQCIE-CIFQ;
 - Communication entre experts, dépôt d'un rapport de convergences et de divergences, les étapes et délais associés à cette démarche afin d'établir le calendrier de traitement du dossier;
- L'échéancier de traitement du dossier;

Par souci d'efficacité et de planification, la Régie demande au Transporteur, au Distributeur et aux personnes intéressées de bien vouloir confirmer leur présence de même que les sujets qu'ils prévoient aborder lors de la rencontre préparatoire **au plus tard le mardi 22 septembre 2026 à 12 h.**

Veuillez agréer, chers confrères, chères consœurs, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Johanne Skelling

Johanne Skelling, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

JS/mhs